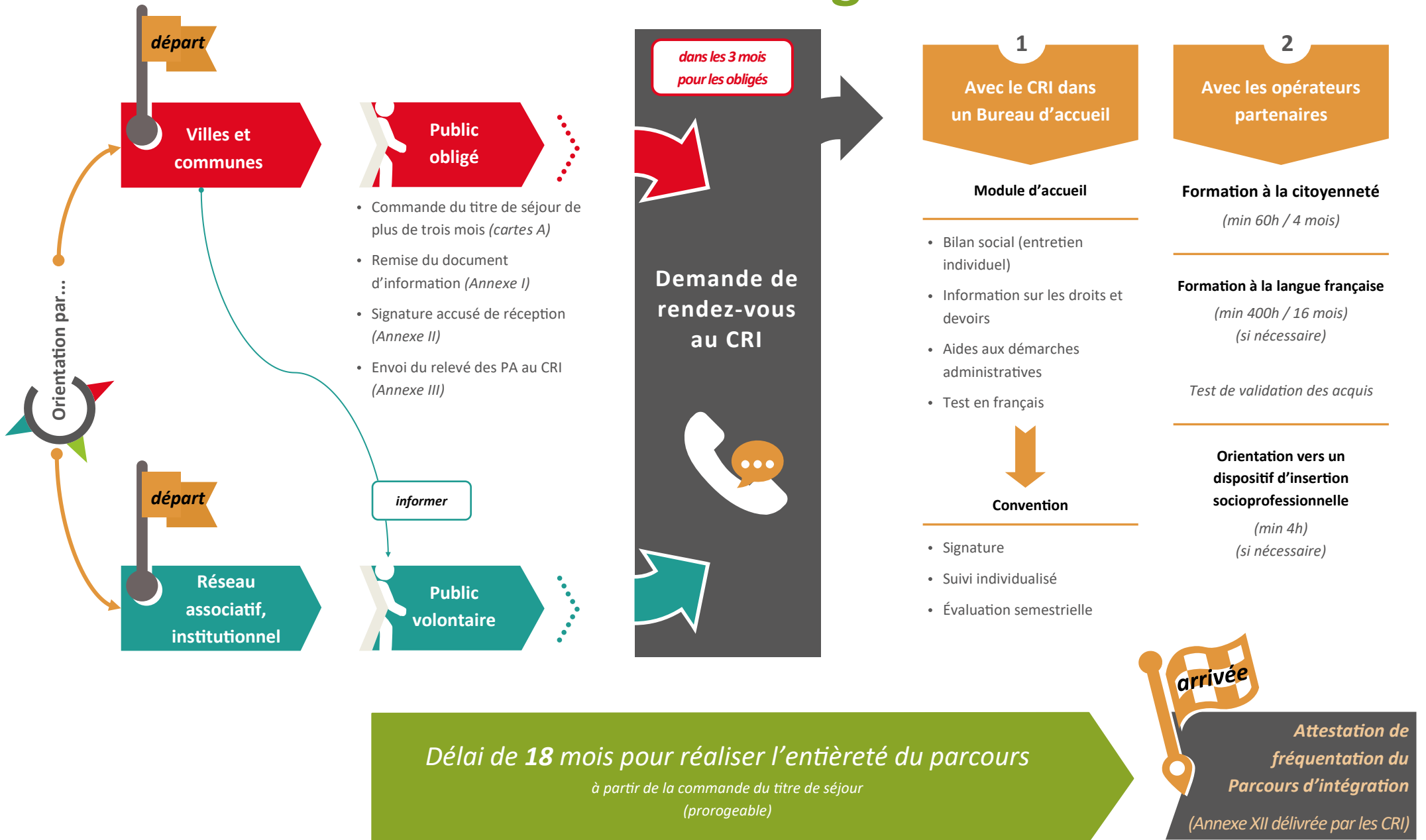


Parcours d'intégration



départ

Villes et communes

Public obligé

- Commande du titre de séjour de plus de trois mois (*cartes A*)
- Remise du document d'information (*Annexe I*)
- Signature accusé de réception (*Annexe II*)
- Envoi du relevé des PA au CRI (*Annexe III*)

dans les 3 mois pour les obligés

Demande de rendez-vous au CRI

1

Avec le CRI dans un Bureau d'accueil

Module d'accueil

- Bilan social (entretien individuel)
- Information sur les droits et devoirs
- Aides aux démarches administratives
- Test en français

Convention

- Signature
- Suivi individualisé
- Évaluation semestrielle

2

Avec les opérateurs partenaires

Formation à la citoyenneté

(min 60h / 4 mois)

Formation à la langue française

(min 400h / 16 mois)
(si nécessaire)

Test de validation des acquis

Orientation vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle

(min 4h)
(si nécessaire)

Délai de 18 mois pour réaliser l'entièreté du parcours
à partir de la commande du titre de séjour
(prorogeable)

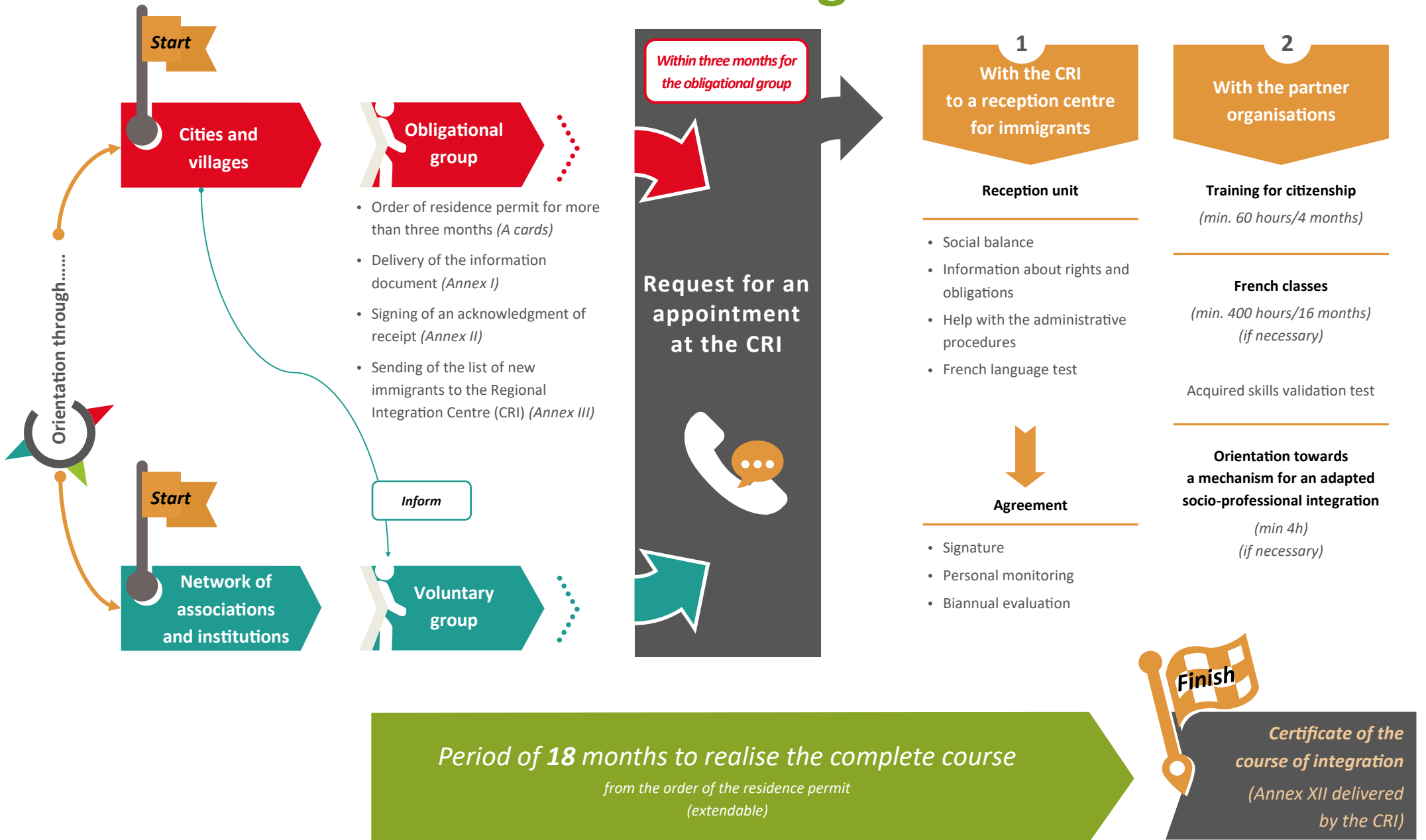
arrivée

Attestation de fréquentation du Parcours d'intégration

(Annexe XII délivrée par les CRI)



Course of integration



Integratieparcours



Integrationsprozess

